

Repose des anciens meubles cuisine

Par Nornand, le 22/07/2010 à 13:13

Bonjour,

Je déménage dans moins d'1 mois. Lorsque mon propriétaire a reçu ma lettre recommandée lui indiquant ma date de départ, celui-ci a laissé entendre qu'il ne me laisserai remettre en place ses vieux meubles de cuisine, que la veille de l'état des lieux.

J'aimerai donc savoir à quoi m'en tenir. En a-t-il le droit ou puis-je partir en le laissant remettre ses vieux meubles par lui-même ? Ou dois-je forcément les remettre ? Merci pour vos réponses